

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRAVIS 4/98
CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CREDIT DE FRS 1'015'000.- POUR LA
REFECTION DE L'IMMEUBLE « FISCHER » SIS SUR LA PARCELLE NO 216

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,*

La commission formée de Madame Christiane Lehmann ainsi que de Messieurs Pierre Baumgartner (Président), Walter Hediger, Yves-Alain Piguët et Michel Augsburger (rapporteur) s'est réunie à deux reprises les 28 juillet et 17 août 1998.

Elle remercie Messieurs A. Cornaz et D. Champion, architectes ainsi que Monsieur Heinrich Schwegler, Municipal pour leur disponibilité et leurs explications données lors de la séance du 28 juillet.

Préambule

L'immeuble Fischer date d'environ 1850 et n'a jamais bénéficié d'une rénovation majeure. C'est dire que l'état général de l'infrastructure date d'environ 140 ans. La commission « in corpore » accompagnée de M. H. Schwegler a effectué une visite complète du bâtiment sous la direction des architectes responsables du projet. Il s'avère que l'état de l'immeuble peut être qualifié de vétusté et d'obsolescence.

Les travaux

Les travaux consistent en l'abattement de tous les murs (excepté évidemment les murs porteurs) et des escaliers, le ravalement de l'enveloppe extérieure ainsi que, ce qui n'était pas prévu lors du projet initial, la reconstruction des planchers du premier et deuxième étage, les poutres soutenant les dalles étant en trop mauvais état. Cet imprévu augmente en conséquence la facture de frs 35'000.-

Il est à relever également qu'un des soucis de la commission, à savoir le manque de luminosité des combles, a pu être éliminé grâce à l'ingéniosité et la ténacité des architectes qui sont parvenus à ajouter une série de vitrages au faite du toit (répondant au doux nom de lumière naturelle zénithale) en obtenant l'accord du service cantonal des monuments historiques.

Financement

La commission s'est penchée sur le budget de l'opération en demandant détails et explications de différents postes. Les réponses données l'ont satisfaite. Elle relève que les architectes ont réduit substantiellement leurs honoraires.

Calendrier

Afin de pouvoir bénéficier d'un subside de 15% provenant de la Confédération, il est important, si le préavis est accepté, de commencer les travaux en septembre 1998 afin de les terminer avant le 30 juin 1999, date buttoir pour l'obtention dudit subside.

Affectation

Après discussion, la commission est d'accord sur le fait de laisser les locaux à l'état brut une fois la rénovation terminée en attendant leur destination.

Conclusions

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal 4/98 concernant une demande de crédit de frs. 1'015'000.- pour la réfection de l'immeuble « Fischer », situé sur la parcelle no 216,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal no 4/98 concernant une demande de crédit de frs 1'015'000.- pour la réfection de l'immeuble « Fischer » situé sur la parcelle no 216,*
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme nécessaire au financement de cette opération,*
- 3) de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de frs 33'835.- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,*
- 4) de porter chaque année au budget de fonctionnement la somme de frs 10'000 au titre de frais d'entretien des bâtiments.*

Prangins, le 17 août 1998

Pierre Baumgartner (président)..... 

Christiane Lehmann..... 

Walter Hediger..... 

Yves-Alain Piguet..... 

Michel Augsburger (rapporteur)..... 